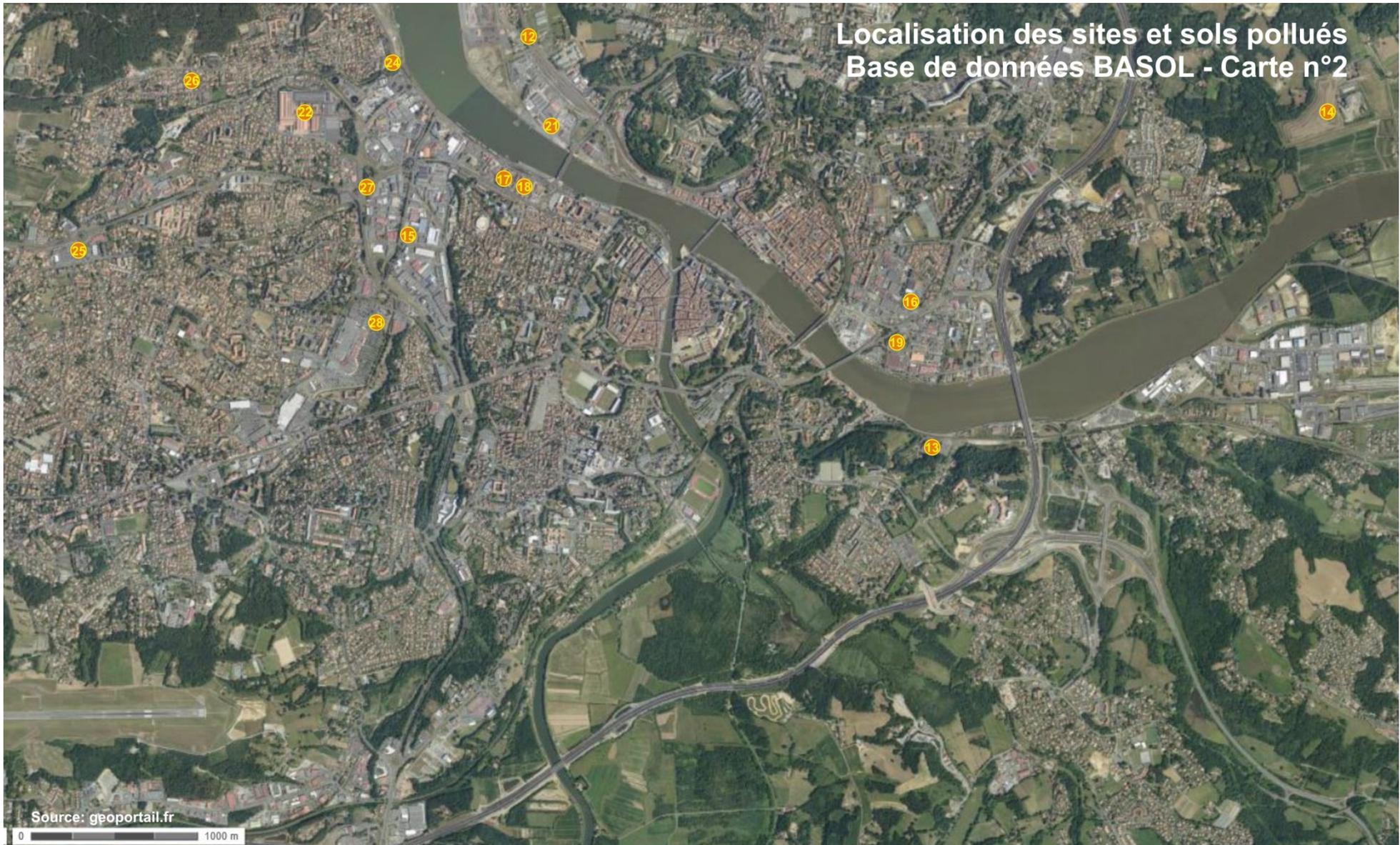


Annexe 4 : Sites et sols pollués



Localisation des sites et sols pollués
Base de données BASOL - Carte n°2



N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
1	TIMAC-AGRO Quai Saint Bernard Boucau (64)	Usine de fabrication et stockage d'engrais (anciennement AGRIVA/INTERFERTIL/RENO) En 2010, l'établissement TIMAC AGRO de Boucau a fait l'objet une notification de cessation d'activité (ICPE) : en cours d'instruction. En effet, des études complémentaires ont été imposées par les Services de l'Etat en raison de l'état des sols et du sous-sol. .	Pollution radiologique et chimique des sols. Qualité des eaux stable.	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre. Suivi des eaux souterraines en place. L'arrêté préfectoral du 20 avril 2000 a prescrit le nettoyage des bâtiments ainsi que l'excavation et le confinement des terres polluées. La pollution radioactive a fait l'objet d'un traitement par excavation pour les parties les plus polluées et par confinement pour les autres. L'Autorité de sûreté Nucléaire (ASN) a été saisie sur les mesures de remise en état, et sur l'impact radiologique résiduel des terrains, en tenant compte des servitudes envisagées, et sur le caractère approprié des servitudes elles-mêmes. Sur les recommandations de l'ASN, un nouveau plan de gestion est en cours d'établissement selon l'approche nationale de gestion des sites et sols pollués.
2	Station-service LAXALDE 3, rue Raoul Bramarie Boucau (64)	Cette station-service (ICPE déclarée) est exploitée sous l'enseigne ELAN.	Pollutions des sols par des hydrocarbures	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire Arrêté préfectoral le 08/01/2010 : étude de l'état de contamination des milieux dans l'objectif de la mise en œuvre éventuelle des mesures de gestion adaptées. Réseau de 3 piézomètres et analyses sur les paramètres caractéristiques de l'activité.
3	RAFFINERIE DU MIDI Quai de l'Adour Boucau (64)	Cet ancien dépôt d'hydrocarbures a été créé en 1951 et sa capacité a été de 38 000 m3. Il a cessé son activité en octobre 2007. ICPE « SEVESO Seuil haut » il a fait l'objet d'une cessation d'activité et d'un démantèlement.	Hydrocarbures HAP, dont fluoranthène	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat. Des travaux de dépollution sont en cours. Un suivi environnemental (piézomètres) est réalisé régulièrement sur des espèces pertinentes compte tenu de l'activité du site (BTEX, HAP, HCT) La qualité reste globalement constante au vu des divers paramètres mesurés, avec cependant les micropolluants organiques en légère augmentation. Les dégradations constatées concernent les hydrocarbures aromatiques polycycliques, et en particulier le fluoranthène. Les dernières mesures montrent une nouvelle dégradation à surveiller. Restrictions d'usage envisagées afin de ménager l'avenir, pour le cas où, tout en gardant une vocation industrielle, ce terrain accueillerait des bâtiments pour un nouvel usage. Servitude conventionnelle au profit de l'Etat, sur la base de l'article 637 du Code Civil. Les restrictions d'usages seront probablement revues, au besoin, en cas de pollution résiduelle laissée en place, une fois les travaux de dépollution achevés.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
4	SAADEG Quai du Bazè Boucau (64)	Ancien site de lavage, de citernes d'hydrocarbures. Par jugement du 8 mars 2010, le Tribunal de Commerce a ordonné la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de la SAADEG. Les terrains ont été vendus par adjudication le 16/02/2012.	Pollution de la nappe : HCT, métaux (As, Cu, F), HAP (fluoranthène, le naphthalène, le phénanthrène et le pyrène), COT, MES, acide acétique et mesures du pH.	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre. Cet ancien site de lavage, de citernes d'hydrocarbures a fait l'objet d'un suivi. Des dépassements ont été détectés en MES et COT sur les 3 piézomètres en 2008 et 2009. Un grand nombre des paramètres n'ont été analysés qu'en juillet 2008. Leur évolution dans la nappe n'est donc pas connue. Par ailleurs, les dernières données disponibles datent d'octobre 2009. L'évolution jusqu'à aujourd'hui (2011) n'est donc pas connue. En octobre 2009, une tendance à la dégradation par les HCT s'observait contrairement aux teneurs en acide acétique, COT et MES qui s'amélioraient.
5	Aquitaine sablage location Tarnos (40)	L'activité principale de l'entreprise est le traitement des métaux. Cette société a été rachetée par SNCBE dont le siège social est à Mourenx.	Pas de données	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral. L'arrêté du 24 mars 1999 met en demeure la sarl Aquitaine Sablage Location de réaliser un diagnostic des sols et étude simplifiée des risques, et à remettre le site en l'état (enlèvement des déchets de toute nature, élimination de ces derniers selon les filières appropriées). Le 1er avril 1999, l'activité cesse et l'exploitant ne remet pas le site en état. L'existence d'une pollution des sols n'est pas à écarter
6	RDS DIFFUSION Tarnos (40)	Ancien dépôt de pneumatiques usagés exploité sans autorisation par la société RDS Diffusion sur la commune de Tarnos. Par jugement du 16 novembre 1998, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la société.	Pas de données	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre. Le site est déclaré en responsabilité défallante en 2003. Depuis, le site est resté en l'état. Une station-service ayant été exploitée précédemment au dépôt de pneus usagés, le site a été inscrit la liste des stations-services retenues pour la 2ème vague du plan de réhabilitation fermées ou abandonnées prévu par l'article 43 de la loi du 03/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
7	LBC Route de la Barre Tarnos (40)	Site ICPE « SEVESO seuil haut ». Les activités de ce site sont la réception (navire, train, route), le stockage et la réexpédition de liquides inflammables pétroliers, chimiques. Le dépôt est situé en bordure de l'Adour, rive droite à 1,5 km de l'embouchure.	Pollution accidentelle par du méthanol en 2000 : suite à des investigations, le produit n'a pas migré hors du site. Pics de DCO sur les piézomètres entre 2003 et 2011, inexplicables car ne correspondant à aucun incident	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat. Suivi trimestriel de la qualité de la nappe sur 6 piézomètres. Dans le cadre du dernier projet d'extension (2011) sur des terrains limitrophes au Nord, des investigations ont été menées pour caractériser l'état des sols dans cette zone de l'ancien crassier de Forges de l'Adour. Des échantillons présentent des concentrations en métaux non négligeables, d'autres échantillons des traces significatives mais non préoccupantes en hydrocarbures. La présence de scories est très répandue. Les mesures réalisées, n'identifient pas de radioactivité particulière. Les matériaux présentent globalement un fond géochimique très élevé en Fer et Manganèse. Ces métaux ne présentent pas caractères de toxicité avérée.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
8	TIMAC AGRO Route de la barre Tarnos (40)	Usine de production d'engrais exploitée. ICPE autorisée	Le suivi a révélé à plusieurs reprises un impact sur la nappe par les hydrocarbures, les métaux, les sulfates, le potassium, l'arsenic et le phosphore. Les analyses de 2012 montrent une pollution par l'arsenic, le phosphore et les sulfates.	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP. Suivi de la nappe sur 3 piézomètres en place. Les activités exercées sur ce site ayant pu être à l'origine de pollution du sol et du sous-sol, l'arrêté préfectoral du 13/11/1998 prescrit le diagnostic initial et l'évaluation simplifiée des risques du site. Les études remises classent le site en 2 "à surveiller" pour l'usage du moment. Seul un sondage a montré la présence de déchets avec un impact faible en hydrocarbures) et des traces de métaux lourds (Pb, As, Cu et Ni). Il est à noter que ce sondage se situe à la limite de l'ancien crassier des Forges de l'Adour. Les autres investigations n'ont pas mis en évidence de pollution particulière. En 2003, l'Administration a demandé un état des lieux radiologique du site, réalisé en 2004 : des matériaux, coudes, tuyaux, ferrailles, etc. contaminés ont été rassemblés dans un conteneur qui a été mis en sécurité. En 2010, la DREAL demande à l'exploitant de se rapprocher de l'ANDRA pour la prise en charge des déchets
9	Anciennes « Forges de l'Adour » Le long de l'estuaire Boucau (64) et Tarnos (40)	Les terrains de l'ancien site de la fonderie ont été exploités à partir de 1877 par Les Forges de l'Adour dont l'activité a cessé en 1963. Ce site qui s'étendait sur 300 ha environ, accueillait des hauts fourneaux, cockerie, aciérie traditionnelle et électrique, laminoirs, usine à gaz, etc. Ces terrains sont en partie la propriété de l'Etat (DPM) et confiés en concession, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque. Des installations industrielles telles que CELSA, TIMAC AGRO et LBC, sont implantées sur une partie de ces terrains.	Lors de l'implantation de l'aciérie au début des années 1990, les études de sols ont montré la présence d'ouvrages enterrés, des dépôts de déchets, notamment des mâchefers provenant des anciennes forges de l'Adour, des zones polluées, etc. Un fond géochimique élevé en métaux et hydrocarbures est probable du fait de la nature des remblais et des activités environnantes. On se reportera au point plus haut concernant le site LBC et évoquant des investigations récentes sur la zone de l'ancien crassier. Les eaux de la nappe, en communication probable avec l'Adour, sont de qualité médiocre : traces d'arsenic et de chrome observées dans les piézomètres de l'ancien crassier et de l'ancienne cockerie, ainsi que paramètres températures et conductivité localement singuliers. Les suivis réalisés sur ce réseau piézométrique depuis 2001 n'ont pas identifié de concentrations significatives en HAP.	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP Des travaux d'aménagement ont été engagés pour résorber certaines de ces zones polluées. Ainsi, un arrêté de 2000 a prescrit à la CCI le traitement par voie de dégradation biologique d'un dépôt de 3300 m3 de terres polluées. Les terres polluées, par des HAP sont en cours de traitement (par dégradation) : zone du « tertre » au Nord de CELSA. L'arrêté de 2000 a prescrit la surveillance de la nappe périodiquement et graduellement pendant une durée de 10 ans : - zone du tertre : 3 piézomètres, HAP, Ammonium et Cyanures, - zone dépolluée de l'ancienne cockerie : 3 piézomètres, HAP, Ammonium et Cyanures, - zone de l'ancien crassier : 4 piézomètres, As, Cd, Cr, Hg, Pb et Zn. Les résultats des campagnes montrent que les teneurs relevées sont en général inférieures aux valeurs de référence pour l'eau de consommation.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
10	TURBOMECA Avenue du 1er mai Tarnos (40)	Usine spécialisée dans la fabrication de moteurs pour l'industrie aéronautique à Tarnos (40) depuis 1966. D'une superficie de 22 ha dont 47000 m ² bâtis, elle est bordée à l'ouest par la forêt domaniale qui s'étend jusqu'à l'océan, à environ 800 m.	Pollution par des Composés Organo-halogénés. Certaines campagnes ont montré des situations non satisfaisantes de 2001 à 2009. En octobre 2009, suspicion de fuite d'huile : mise en place d'un nouveau réseau de surveillance. Deux campagnes de mesures réalisées en 2012 montrent un relargage de de composés organiques halogénés volatils au niveau du site : Ces valeurs restent cependant inférieures aux valeurs seuils. Présence d'hydrocarbures au niveau de deux piézomètres	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat. Le site TURBOMECA de Tarnos fait l'objet d'un suivi : nouveau réseau de piézomètres est opérationnel depuis 2010. Suivi des Composés Organo-halogénés tels que tétrachlorure de carbone, trichloréthylène et tétrachloréthylène.
11	SOCADOUR Route de la Barre Tarnos(40)	Ancienne usine d'engrais, dorénavant propriété du Conseil Général des Landes. Exploitée par la société SOCADOUR depuis 1965. Ce site occupait une superficie de 17 ha. A l'arrêt définitif depuis juin 2006.	Présence de substances de types minérales et métalliques dans les dépôts de l'ancienne décharge : - sulfates et phosphates mobilisables dans les eaux de percolation, - métaux lourds tels que le plomb, le cuivre et le vanadium, ainsi que des traces d'Arsenic, Cadmium, Chrome et Nickel. A l'aplomb de l'ancienne décharge, les contrôles des eaux souterraines ont montré la présence significative d'arsenic, puis de vanadium et de nickel en moindre mesure. On rappellera que l'arsenic est largement présent dans le sous-sol de la zone industrielle de Tarnos. Ce phénomène peut être du soit à la nature originelle du sable, soit aux résidus de l'exploitation des anciennes forges de l'Adour. ¹	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre. Ce site a fait l'objet de différentes analyses de caractérisations physicochimiques des déchets et des eaux souterraines, effectuée dans le cadre des études de risques. Les études remises en juillet 1999 et septembre 2001 mettent en évidence : - un dépôt enfouis de déchet banals localisé, - une teneur anormale en arsenic à un endroit localisé, il s'agit d'un point singulier et non représentatif, - une teneur anormale en fluor en un point localisé, - des teneurs élevées en produits azotés et soufrés dans la nappe à l'aval du site, - la présence d'un ancien puisard et d'une galerie souterraine qui reliait directement le site à l'Adour pour l'alimentation en eau industrielle. Les tests de lixiviation ont montré une très faible capacité de mobilisation pour l'ensemble des métaux reconnus (voir ci-contre), exception faite du vanadium. Le 12/11/2002, la DRIRE constate que la zone de dépôt de déchets banals enfouis a été "purgée", que les produits et déchets ont été évacués (destination ?) et que la galerie souterraine a été comblée. Surveillance semestrielle des eaux souterraines au droit de l'ancien site industriel par 3 piézomètres dans lesquels on analyse les paramètres DCO, NKJ, Nitrites, Nitrates, NH4, Fluorures Lors des investigations du diagnostic du site industriel, une ancienne décharge a été découverte hors de l'emprise. Solution : confinement-surveillance

¹ HYDRO AGRI- Site SOCADOUR- TARNOS (40)) - Réhabilitation de l'Ancienne Décharge - Dossier Technique

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
				<p>prévus.</p> <p>Compte tenu des conditions de réhabilitation de la décharge localisée sur le cordon dunaire, et afin de conserver la mémoire du site, des restrictions d'usage et des servitudes doivent être instituées.</p>
12	<p>DMPB</p> <p>Chemin Saint-Bernard Bayonne (64)</p>	<p>Scierie avec traitement du bois exploitée depuis le 6 septembre 2012 par la société DISTRIBUTION Installation de MATERIAUX BOIS PANNEAUX (DMBP) sur la commune de Bayonne (64). Les exploitants précédents étaient DISPANO et LOUIS CAZENAVE</p>	<p>Les eaux souterraines ont été impactées par les substances phytosanitaires employées pour le traitement du bois en 2003.</p>	<p>Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat</p> <p>D'après les résultats des campagnes de 2005 à 2009, aucun impact n'a été constaté dans les eaux souterraines au droit de ce site vis-à-vis des hydrocarbures dissous, du triéthylamine et de la perméthrine. Cependant, d'après les dernières campagnes disponibles (2009), un impact léger est constaté vis-à-vis du propiconazole, sans dépassement des valeurs limites de qualité.</p>
13	<p>SAFAM</p> <p>Chemin de Garinde Bayonne (64)</p>	<p>Ancien site de fonderie de la SA des Fonderies et aciéries de Mousserolles qui exerçait ses activités depuis 1840 à Bayonne (64). La cessation d'activité est déclarée en 2004. Une partie du site a été reprise par la société LF TECH en 2005, elle-même en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce en date du 30 mai 2011</p>	<p>Présence de deux impacts ponctuels hydrocarbonés délimités en profondeur Eléments traces métalliques dans plus de 50% des remblais analysés (ces anomalies ont plus ponctuellement été constatées dans les terrains naturels). Des hydrocarbures C10-C40 ont été détectés dans les sols à proximité des anciennes cuves de stockage d'hydrocarbures et d'huiles. Aucune contamination des eaux souterraines n'a été mise en évidence en regard des seuils retenus.</p>	<p>L'arrêté du 18 mars 2004 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines dans 3 piézomètres et le ruisseau de Lagarde pour les paramètres pH, Cond, DCO, Zinc et hydrocarbures totaux. La Communauté a pris en compte le coût intégral de la dépollution (venant en diminution de la valeur brute des immeubles). En attendant l'achèvement de la mise en sécurité du site, l'établissement du plan de gestion et la remise en état définitive, la DREAL propose le 25/04/2013 que l'ACBA sursoit à tous travaux d'aménagement sur les terrains. Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien site SAFAM, la société TERE0 a été sollicitée par l'agglomération Côte Basque-Adour afin d'effectuer un diagnostic de pollution complémentaire en 2013.</p>
14	<p>Décharge de « Bacheforès »</p> <p>Bayonne (64)</p>	<p>Ancienne décharge d'ordures ménagères de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (CABAB) autorisée par l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1973. Elle se situe dans la plaine alluviale à 200 mètres environ de l'Adour. La décharge a cessé toute exploitation en mai 2002.</p>	<p>On estime que de 1973 à 1996, 3850000 tonnes de déchets ménagers ont été stockés dans cette décharge. A partir de 1996, date à laquelle les déchets ont été orientés vers un autre site, la décharge de Bacheforès n'a reçu, en quantité marginale, que des refus de dégrillage des stations d'épurations urbaines et des déchets de curage des réseaux publics</p>	<p>Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours.</p> <p>Le 21 mai 2002 la CABAB (dorénavant ACBA) a déposé un dossier technique de réhabilitation de l'ancienne décharge, valant déclaration de cessation définitive d'activité. L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2003 a prescrit les conditions de réhabilitation et de surveillance du site. Un arrêté préfectoral du 08/08/2013 modifie les prescriptions relatives à la collecte (événements de dégazage), au traitement (filtres passif) et à la surveillance du biogaz (analyses semestrielles à minima sur CH4, CO2, O2, H2S, H2O). L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2003 prescrit la mise en place d'une servitude sur ce site dont la procédure est laissée au choix de l'exploitant. Les mesures disponibles sont en quantité insuffisante pour pouvoir apprécier l'évolution des différents paramètres dans les sols et les eaux souterraines².</p>

² BGRGM, fiche ICSP

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
15	DISTRI-BOIS MATERIAUX 14, Chemin des Barthes - Zone Industrielle des Pontots Bayonne (64)	Ancienne scierie avec traitement de bois. ICPE autorisée. Le 1er décembre 2011, l'exploitant notifie la cessation définitive d'activité des installations de traitement, travail et stockage de bois du site de Bayonne.	Pas de pollution par les produits de traitement du bois. Hydrocarbures détectés dans les eaux en 2009 (inexpliqué).	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance Une évaluation de la qualité des sols a été réalisée dans le cadre de la cessation d'activité. L'étude a mis en évidence l'absence de détection dans les sols de cyperméthrine, présent dans un produit de traitement du bois et l'absence de risques sanitaires pour les occupants actuels et futurs. La campagne d'analyses d'avril 2008 permet de constater l'absence d'impact sur la nappe pour les polluants recherchés à savoir la cyperméthrine (traceur du produit de traitement utilisé) et les hydrocarbures. Les campagnes de septembre 2008, mars 2009 et septembre 2009 permettent de constater une situation satisfaisante et stable de la qualité de la nappe. Toutefois, on observe en septembre 2009 une valeur de 200 µg/l en hydrocarbures totaux (HCT) dont l'explication reste à fournir. La campagne réalisée en octobre 2011 montre l'absence d'impact dans les eaux souterraines (cyperméthrine et HCT).
16	LEDA 2 allée Gibéléou Bayonne (64)	Jusqu'en 2008, ICPE (autorisée) spécialisée dans la plasturgie (fabrication de cabines de douche). Précédemment liée à sa voisine PLASTITUBE (toujours exploitée), elle constituait le site MONOPLAST.	Contamination des sols par des hydrocarbures, des Hydrocarbures Aliphatiques Polycycliques (HAP) et des Polychlorobiphényles (PCB). L'origine de la contamination est l'ancienne décharge d'ordures ménagères.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours Ces sites (LEDA et PLASTITUBE) étaient implantés sur une ancienne décharge communale d'ordures ménagères. Le site LEDA a fait l'objet d'une cessation d'activité en 2008. Les terrains sont maintenant occupés par un concessionnaire automobile. Le diagnostic environnemental réalisé au droit de l'ancienne décharge communale de Bayonne (64) a permis de confirmer l'existence d'une altération métallique et hydrocarbonée de la qualité chimique du sous-sol. La présence concomitante d'un danger, de voies de transferts et de cibles, ont nécessité la mise en œuvre de mesures de gestion. Un plan de gestion a été établi avant les aménagements. Dans le cadre de la préservation des ressources en eau, un suivi de la qualité des eaux souterraines a été mis en place (piézomètres) durant les travaux.
17	Ancienne usine à gaz 22 Allées Marines Bayonne (64)	Le site est constitué d'une partie de l'ancienne usine à gaz de Bayonne situé en bordure de l'Adour. L'activité de l'usine à gaz, autrefois installée aux 22 et 25 Allées Marines, a cessé en 1930. En 1946, la propriété du terrain du 22 Allées Marines est revenue à Gaz de France. Sur ce terrain, plusieurs services EDF/GDF ont été installés	Pas de données	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire La surveillance de la nappe a été assurée pendant 3 ans sur un piézomètre. Les résultats d'analyses montrent qu'il n'y a pas d'impact sur la nappe. La surveillance a été arrêtée. En mai 2001, l'inspection estime qu'une action complémentaire n'est plus nécessaire.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
		jusqu'en 1994. Aujourd'hui, le terrain du 22 Allées Marines dépollué par Gaz De France est propriété de la ville de Bayonne qui a aménagé un rond-point		
18	Ancienne usine à gaz 25 Allées Marines Bayonne(64)	Le site situé 25 Allées Marines est constitué d'une partie de l'ancienne usine à gaz de Bayonne autrefois installée en bordure de l'Adour. L'activité de l'usine à gaz a cessé en 1930. En 1933, la compagnie exploitant l'usine à gaz a vendu le terrain du 25 Allées Marines à la société CASTAGNET et celui du 22 Allées Marines à Gaz de France.	-	Site nécessitant des investigations supplémentaires. Site à traiter et à réhabiliter en fonction de l'usage retenu. Arrêté diagnostic approfondi et surveillance nappe en cours. En 1994, dans le cadre de la cession du terrain du 22 Allée Marines à la Ville de Bayonne par Gaz de France, une étude des sols sur la totalité de l'emprise de l'ancienne usine située au 22 et 25 Allées Marines, a été effectuée par Gaz de France. Toutefois, aucune dépollution du terrain situé au 25 Allées Marines n'a été effectuée, qui depuis, demeure en l'état. Il est partiellement occupé par des entreprises. Ce site présente un risque notamment par l'émanation de composés volatils et lors de toute fouille éventuelles du sous-sol.
19	Station-service du Grand Basque 8, avenue du Grand Basque Bayonne (64)	Station-service exploitée par la SARL du Grand Basque sur la commune de BAYONNE(64). L'exploitation est soumise au régime de la déclaration autorisée par le récépissé du 20 janvier 1978. Le site a changé plusieurs fois d'exploitant.	Contamination des sols de quatre zones distinctes par des huiles minérales principalement ainsi qu'en BTEX, naphthalène, cuivre et plomb. La contamination de la nappe est limitée à l'emprise du site.	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre Diagnostic approfondi réalisé.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
20	ADOUR GARAGE COMMARIEU Route de Pau-RD817 Bayonne (64)	Ancien Garage de réparation et d'entretien de poids lourds, exploité par la Société COMMARIEU ET BIDART, devenu ADOUR GARAGE COMMARIEU, de 1978 à 1998. Un récépissé de déclaration des activités avait été délivré le 12 juillet 1978. Les activités ont cessé en 1998. La société VINCHES SA a repris à son compte l'activité de garage poids lourd sur la parcelle 51 et une partie de la parcelle 50. Elle exploite les terrains en location gérance. Les activités ont été déclarées avec récépissé n°98/IC251 le 18 septembre 1998.	Pollution par hydrocarbures	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance. Cependant, le Service de Gestion de l'Eau de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est alerté d'une pollution du ruisseau des Anges. Un écoulement d'hydrocarbures est identifié en pied de remblai au droit des parcelles appartenant à la SCI COMMARIEU. L'infraction à la police de l'eau est constatée par procès-verbal. L'arrêté préfectoral complémentaire du 11 juin 2013 prescrit à la SCI COMMARIEU l'étude de caractérisation de l'état de contamination des milieux sur les parcelles 49, 50, 322 et 63.
21	RECYFUTS 7 allée Edmond Leroy Bayonne (64)	Anciennes installations de broyage de fenêtres et de tubes en PVC et de granulation exploitées (récépissé de déclaration n°07/IC/300 du 29 novembre 2007). Par jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne du 6 avril 2009, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de la SARL RECYFUTS	Pas de données	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire. L'arrêté préfectoral du 26 avril 2012 mettait en demeure le liquidateur judiciaire, sous un mois, d'indiquer les mesures de mise en sécurité du site et de proposer notamment un plan d'évacuation des déchets présents sur le site vers des installations d'élimination dûment autorisées. L'arrêté préfectoral du 26 avril 2012 mettait en demeure le liquidateur judiciaire de procéder, dans un délai de 3 mois, à l'évaluation de l'état des sols et du sous-sol et de proposer, le cas échéant, les modalités de remise en état du site pour garantir l'usage industriel du site. Par arrêté n°9184/13/32 du 11 juillet 2013, Maître Jean-Pierre ABBADIE est tenu de consigner, entre les mains d'un comptable public, la somme de 142000 euros répondant de l'exécution de travaux.
22	DASSAULT AVIATION 8 Avenue Marcel DASSAULT Anglet (64)	Usine spécialisée dans la construction de sous-ensemble d'avions. Le site d'Anglet (64) est exploité successivement par Latécoère de 1937 à 1939, Bréguet de 1939 à 1971 puis DASSAULT AVIATION depuis 1974. Les installations sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 26/09/05. Dans le quartier urbanisé de Hardoy et occupe une superficie de	Pollution de la nappe par du chrome et solvants chlorés.	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre Depuis juillet 2003, l'autosurveillance a mis en évidence une pollution de la nappe par le chrome au droit de ce site exploité Depuis décembre 2005, la surveillance des eaux souterraines a mis en évidence une pollution par des solvants chlorés en particulier par le Trichloroéthylène. Un arrêté du 16 octobre 2006 prescrit le rebouchage de 4 piézomètres de la nappe profonde et l'installation de 2 nouveaux piézomètres dans les règles de l'art.

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
		14,5 ha.		<p>La pollution au chrome est toujours présente et importante.</p> <p>Les organohalogénés sont en quantité élevée pour plusieurs piézomètres.</p> <p>Les derniers relevés indiquent de nouvelles dégradations (fin 2006) pour les organohalogénés et le chrome.</p> <p>L'arrêté municipal du 28 juin 2007 a rappelé les interdictions à des fins alimentaires de l'eau de la nappe et du ruisseau Le Maharin notamment dans la zone nord du site Dassault. L'arrêté préfectoral du 27/02/2008 annule et remplace les arrêtés précédents. Il prescrit la surveillance trimestrielle des eaux souterraines par 10 piézomètres dans lesquels on mesure les paramètres pH, Eh ,O2 dissous, température, métaux lourds, solvants chlorés.</p> <p>Le 18/05/2011 la surveillance périodique du ruisseau le Maharin est mise en place.</p>
23	<p>Ancienne usine à gaz centre EDF / GDF Services</p> <p>Allées du Prince impérial Anglet (64)</p>	<p>Le terrain d'une superficie totale de 86038 m², a accueilli de 1931 à 1956 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Depuis 1960, le site accueille le centre EDF/GDF Services Sud-Aquitaine (bâtiments techniques et administratifs).</p>	<p>Niveau de pollution faible sur l'ensemble du site : présence de dépôts enterrés faiblement pollués. Présence de HAP.</p>	<p>Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire</p> <p>Le site a été réhabilité et il est compatible avec son usage actuel. En 2006, la DRIRE estimé qu'une action complémentaire de l'administration sur ce site n'est pas nécessaire. Seules les eaux souterraines sont encore surveillées.</p>
24	<p>Moline</p> <p>21 avenue de l'Adour Anglet (64)</p>	<p>Ancien chantier de démolition automobile et de récupération d'huiles usagées.</p> <p>Les installations ont été autorisées par l'arrêté du 31 janvier 1975. Le site se situe en zone urbanisée. La cessation définitive d'activité a été déclarée en 1993.</p>	<p>Présence de chrome, cuivre, nickel, HAP, hydrocarbures, plomb, zinc.</p>	<p>Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire.</p> <p>Le site a fait l'objet de traitements.</p> <p>Le permis de construire un immeuble d'habitation a été délivré à la SCI Anglet Adour Aménagement en 2002. Le 18/06/2008, on constate que l'immeuble de bureaux est construit et que toute la surface de l'ancien site MOLINE est étanchée. Les analyses d'eau de la nappe perchée des remblais n'ont pas mis en évidence d'impact significatif. Le 18/06/2008, la DRIRE estime qu'une action complémentaire de l'Inspection des Installations Classées sur ce site n'est pas nécessaire.</p>
25	<p>Prophil</p> <p>Rue du Bois Belin Anglet (64)</p>	<p>La société Prophil à Anglet (64) exploitait une usine de fabrication d'articles de puériculture, autorisée par l'arrêté préfectoral du 26/01/1973. Cette société a cessé de façon définitive son activité le 15 mars 2002.</p>	<p>Lors de diagnostics, aucun impact ni des sols, ni de la nappe, n'est constaté. La surveillance des eaux souterraines n'a pas été nécessaire.</p>	<p>Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire</p> <p>Depuis 2003, les terrains ont été vendus et construits.</p> <p>Le 15 février 2006, la DRIRE estime qu'une action complémentaire de l'Inspection des Installations Classées sur ce site n'est pas nécessaire.</p>

N° site	Site	Description du site	Pollution (sol, nappe)	Surveillance / Traitement
26	Anciennes Tanneries de Montbrun / Lotissement du Moulin Neuf Avenue de Montbrun Anglet (64)	Ancien site industriel des tanneries de Montbrun dont l'activité a cessé en 1987. Le site est actuellement occupé par un lotissement de maisons individuelles.	Hydrocarbures	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat. Un lotissement a été construit sur les terrains des anciennes Tanneries de Montbrun. Lors de travaux d'aménagement en vue de la vente, d'anciennes cuves de fuel ont été cédées à un ferrailleur. L'enlèvement des cuves sans précautions serait à l'origine de la pollution des sols par des hydrocarbures. L'arrêté préfectoral du 18 janvier 2007 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines par 3 piézomètres dans lesquels on mesure les paramètres Crtotal, CrVI, NH4.
27	ALVEA 11, rue de l'Industrie Les Pontots Anglet (64)	Ancien dépôt pétrolier exploité par SNC ALVEA sur la commune d'ANGLET (64). Le site est implanté dans un environnement périurbain, dans la zone industrielle, commerciale et artisanale "Les Pontôts". Le site ALVEA d'Anglet a cessé ses activités en 2004 et ses infrastructures ont été démantelées. L'exploitant a déclaré la cessation d'activité le 4 décembre 2007. Avant l'activité de dépôt pétrolier, le site accueillait une décharge.	Hydrocarbures Métaux lourds adsorbés COV BTEX	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours Travaux d'aménagement du ruisseau de Florence et gestion des terres polluées (2009). La gestion et le suivi de l'extraction des terres polluées ont été limités aux terrassements prévus dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau de Florence au droit de la parcelle ALVEA. Ces travaux n'ont pas permis d'excaver l'ensemble des matériaux identifiés pollués aux hydrocarbures. A l'issue de ces travaux, les recommandations étaient de poursuivre le suivi de la nappe à une fréquence semestrielle. Surveillance des eaux souterraines en cours (piézomètres).
28	SOGARA Centre Commercial BAB 2 ; Avenue Jean Léon Laporte Anglet (64)	La station-service située Centre Commercial BAB2 a été autorisée, par arrêté préfectoral n°82/IC/179 en date du 28 octobre 1982. L'exploitation de la station-service a cessé en juillet 2008, lors de l'ouverture d'une nouvelle station-service à l'opposé du centre commercial BAB2.	Pollution par hydrocarbures aux abords de l'ancien séparateur à hydrocarbures	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance. Travaux de dépollution réalisés. Surveillance des eaux souterraines suspendue.